

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 29 MAI 2019

Etaient présents : COHENDET Roger, HERICHER Marcel, PERROTIN Joël, PITHOUD Christian, CLEMENT Danielle, PION Laure

Absents et excusés : PANINI Béatrice, VARI Marie-Thérèse, BERNARD Isabelle
procuration à PERROTIN Joël

Secrétaire : Mme PION Laure

Le conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion de Conseil du 10/04/2019

DELIBERATION PRISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

I – RECOMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE L'ANNEE PRECEDANT CELLE DU RENOUELEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX

Mr le Maire expose que la recombposition de l'organe délibérant des Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doit intervenir l'année précédant le renouvellement général des conseils municipaux.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'accord local définissant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes du canton de La Chambre, tels qu'ils s'appliqueront après le renouvellement des conseils municipaux en mars 2020

	Nombre total de sièges
Total 4C	27
St Rémy-de-Maurienne	4
St Etienne-de-Cuines	4
La Chambre	4
Saint Avre	3
Sainte-Marie-de-Cuines	3
Saint-Martin-sur-La-Chambre	2
Saint François Longchamp	2
La Chapelle	1
Saint-Alban-des-Villards	1
Saint-Colomban-des-Villards	1
Notre-Dame-du-Cruet	1
Les Chavannes	1

II – REALISATION D'UN ENSEMBLE DE LOCAUX COMMUNAUX IMPASSE DU FOUR – CHOIX MAITRE D'OEUVRE

Mr le Maire, rappelle au Conseil Municipal, le projet de réalisation d'un ensemble de locaux communaux impasse du four, qu'un appel d'offre a été lancé pour le choix du Maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de donner la maîtrise d'œuvre pour les études et les travaux au cabinet d'architectes LIS et DANEAU 16 Grande Rue 38000 GRENOBLE pour les montants forfaitaires de la rémunération du maître d'œuvre suivants :

Total HT : 28 700 €
Total TTC : 34 430 €

III – REALISATION D'UN ENSEMBLE DE LOCAUX COMMUNAUX IMPASSE DU FOUR – ASSISTANCE TECHNIQUE AGATE

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte les propositions d'AGATE (Agence Alpine des Territoires) suivantes :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une consultation d'une maîtrise d'œuvre pour un montant de 1 355.48 €.
- Accompagnement dans le cadre du suivi des études opérationnelles (ESQ – PRO – DCE) pour un montant de 2 846.51 €

IV - PRISE EN CHARGE FACTURE EAU D'UN ADMINISTRÉ

Mr le maire expose au Conseil de nouveaux éléments concernant l'aide à apporter à un administré.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de prendre en charge la facture d'eau 2019 concernant la consommation d'eau de l'année 2018 d'un administré.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire remercie les personnes qui ont coupé l'arbre tombé dans le chemin des vignes et qui ont, avec l'accord de la commune, offert le bois à Mme COFFIN.

Mr le Maire donne lecture du courrier de remerciements de Mme COFFIN.

Mr HERRICHER rappelle au Conseil que suite au débordement du MONA en haut du village, il serait souhaitable de contrôler la vanne.

Mr le Maire informe que le nécessaire sera fait prochainement.

Mme PION rappelle que le 23 juin une course cycliste le tour de Savoie Mont-Blanc passe dans la commune.

La séance est levée à 19 h 15

A Notre Dame du Cruet,
le 3 juin 2019

